

Procès verbal
1^{er} Conseil d'école- année scolaire 2022-2023
Ecole maternelle Marie Curie La ville du bois

Le 14 octobre 2022 à 18h30

Etaient Présents :

Mr Giarmana et Mme Lebon Adjoints Scolaire et accueils de loisirs.
Mr Caulay, Responsable Pôle éducation,
Mme Blanchet,, Mme Cagniard, Mme Lavaud, Mme Moriconi et Mme Rekik, enseignantes.
Mme Soudry, Mme Garnier, Représentants de parents d'élèves CAPE91 et Mme Le du, et Mr Cudot
Représentants de parents d'élèves FCPE,

Election des parents d'élèves

202 inscrits et 142 votants et 124 suffrages exprimés. Le taux de participation 70,3 contre 65,6 l'an passé.
8 candidatures (4 titulaires et 4 suppléantes) deux listes : FCPE et CAPE91
Ont été élus Titulaires : Mme Soudry et Mme Garnier pour CAPE91 et Mme Le Du , Mme Vandenabeele pour la FCPE et suppléants , Mme Sirou et Mr Kerolleur pour CAPE91 et Mr Cudot et Mme Ayari pour la FCPE.
Un trombinoscope des parents élus sera affiché sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'école.
Les élections se sont déroulées dans de bonnes conditions avec des parents volontaires et organisés pour tenir le bureau de vote.

Règlement intérieur :

Comme tous les ans le règlement intérieur doit être voté lors du 1^{er} conseil d'école.
Ce règlement fait référence au règlement type départemental.
Tous les points du règlement de l'école y sont développés.
La volonté de clarté et de simplification explique que certains points n'y figurent pas néanmoins ils s'appliquent à l'école.
Le règlement intérieur est soumis à l'acceptation des différents membres du conseil. Il sera transmis par les cahiers de liaison et klassly. Aucune modification apportée.
Mme Garnier souhaite connaître la nature des sanctions appliquées à l'école.

La sanction doit avoir pour finalité:

- d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences.
- De lui rappeler le sens et l'utilité des règles de vie en collectivité.
- De lui permettre de s'améliorer

En fonction du manquement à la règle , il peut y avoir :

- **exclusion** interne à la classe: privation temporaire ou pour une durée déterminée de participation à un moment de parole, à une activité à haute teneur de désir. Ou dans une autre classe.

Les privations de droits :

Dans la classe comme dans l'école, il est possible de priver de façon partielle et/ou graduée un élève de l'exercice d'un droit :

Droit de circuler: dans la classe, seul hors de la classe (l'élève ne peut sortir seul aux toilettes ; il doit donner la main à l'enseignant aux heures des sorties...), droit d'effectuer une responsabilité, droit à l'autonomie: l'élève ne peut seul ouvrir une porte, prendre un matériel collectif, droit de prendre la parole, droit d'aller en récréation(privation partielle)...

Les réparations :

La réparation peut être symbolique (paroles d'excuse non culpabilisantes orales ou écrites, poignée de main, ...). Enfin, elle peut prendre la forme d'un travail d'intérêt général (tâche utile à l'école, à la classe : rangement, nettoyage...).

Nous n'avons pas institué de carte à points comme à l'école élémentaire Ambroise paré.

Le règlement intérieur est approuvé par le conseil d'école.

L'équipe enseignante et ATSEM

Les effectifs actuels

Fermeture de la 5ème classe. Le nombre d'élèves inscrits n'a pas permis de maintenir la 5ème classe.

112 élèves inscrits auraient permis de la maintenir.

A ce jour, l'école compte 108 élèves répartis en 4 classes :

enseignants	Mme Lavaud	Mme Cagniard	Mme Blanchet et Mme Rekik	Mme Moriconi	TOTAL Section
ATSEM	Mme Pereira	Mme Follin remplacée par Mme Ben Azouz	Mme Pumilia	Mme Nivoit	
PS	17	16		7	
MS	12	14	25		
GS				17	
TOTAL CLASSE	29	30	25	24	108

Le programme immobilier de 110 logements va générer l'arrivée de nouvelles familles dans les prochains mois. Selon la carte scolaire actuelle de la commune, ils seront rattachés à l'école maternelle Marie Curie. *Les parents d'élèves souhaitent savoir s'il est possible et envisageable d'ouvrir une classe en cours d'année.* Mme Blanchet précise que l'ouverture en cours d'année est rare et nécessiterait des inscriptions massives. Les commissions et les attributions s'étaleront sur plusieurs mois et les inscriptions risquent d'être échelonnées elles aussi.

Mme Garnier note que plusieurs classes atteignent déjà 30 élèves. Est-il envisagé d'inscrire si nécessaire des enfants à l'école maternelle des Renondaines avec des effectifs de 20 élèves par classe cette année afin de ne pas surcharger des classes très chargées et d'assurer une scolarité de qualité dans les meilleures conditions ?

Mr Caulay : il n'est pas envisagé d'inscrire les élèves du secteur de Marie Curie à l'école maternelle Des Renondaines afin de respecter la carte scolaire. Afin de soutenir l'équipe la municipalité a créé un nouveau poste d'ATSEM. 4 classes, 4 ATSEM contrairement à la règle sur la ville : un nombre d'ATSEM correspondant au nombre de classes moins un. Il précise que la municipalité était contre la fermeture de la classe et a alerté l'Education Nationale sur la situation et le déséquilibre entre les deux écoles.

L'inscription d'élèves sur un autre secteur engendrera des difficultés pour les familles, mais aussi l'année prochaine. Ces élèves auront démarré un cycle, peut-on les changer d'école en cours de cycle ? Compteront ils dans les effectifs de l'école maternelle Marie Curie pour la rentrée prochaine ?

Mme Blanchet précise que la préparation de la carte scolaire dure environ un an. Elle commence dès le mois d'octobre pour se terminer dix mois plus tard dans les jours qui suivent la rentrée.

L'équipe compte 2 AESH dont une en arrêt maladie et non remplacée.

En effet des difficultés de recrutement (manque de candidat) ne permettent pas de remplacer en cas d'absence prolongée. Le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) n'a pas assez d'AESH pour permettre à tous les enfants nécessitant une aide spécialisée d'être efficacement accompagnés malgré un recrutement massif.

Mme Garnier demande si cela impacte la vie de l'école et des classes.

En effet l'équipe enseignante ainsi que les ATSEM doivent s'organiser et s'adapter afin d'assurer un cadre bienveillant et sécurisant pour tous.

Protocole COVID :

Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, **le niveau socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Le respect des gestes barrières est recommandé dès le socle des mesures.

Le RASED :

Depuis plusieurs années le RASED intervient sur l'école.

Deux missions essentielles : la prévention et la remédiation

Cette année le RASED est constitué de deux maîtres spécialisés pour les aides pédagogiques et une psychologue nouvellement nommée.

Des concertations avec les enseignants sont prévues au mois de novembre. Quelques élèves pourraient bénéficier d'une aide. Ainsi nous pourrons définir ensemble ce qui peut aider un enfant et répondre à ses difficultés. Les deux classes de Mme Lavaud et Mme Cagniard ont bénéficié d'une aide à la séparation au mois de septembre.

PMI

Sachant, que sur le secteur de La Ville-du-Bois, les bilans n'ont pu être réalisés l'an dernier, nous ferons un point avec l'infirmière sur les enfants nés en 2018 à prioriser. Les PS bénéficieront d'un bilan cette année.

Infirmière de l'Education Nationale

Il n'y aura pas de visite médicale pour les élèves de grande section. Mme Bourse infirmière de l'Education Nationale reste disponible en cas de besoin.

La coopérative :

Mandataire : Mme Lavaud

Le solde de la coopérative au 14/10/2022 : 33,42euros

1297 USEP Transports

220,32 cotisation OCCE

Prochaines recettes :

Photographe : 30 % des ventes.

Appel aux dons des familles.1660 euros à ce jour.

Les comptes de la coopérative sont consultables pour les parents d'élèves.

les comptes de la coopérative scolaire sont obligatoirement vérifiés en fin d'exercice comptable par une Commission prévue à cet effet.

Caisse des écoles : 5 euros par enfant pour Noël. Nous avons réservé un spectacle pour le 12 décembre.

«Le premier Noël de perle » Présenté par la Cicadelle. Spectacle de cinéma-théâtral. Passant du réel à l'imaginaire, de la scène à l'écran, le comédien entraîne son public dans de folles aventures, à la rencontre de personnages féeriques.

Budget 2022

Fournitures scolaires 6067 : 4159 euros

Petits équipements 60632: 300 euros

BCD 6068: 744 euros

Pharmacie 60628 : 350 euros

Transports 6247 : 2232 euros

Dans le cadre de l'appel à concurrence passé en juin 2022, je vous informe que la société **KEOLIS/MEYER n'est plus détentrice du marché** à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ainsi, c'est **la société de transport SAVAC** qui est votre nouveau partenaire pour les sorties pédagogiques des établissements scolaires.

Ci-après les coûts négociés pour les prestations scolaires occasionnelles :

Prestations	Coût unitaire T.T.C
½ journée : 3h30 – forfait 100 km	159.50
½ journée : 4h30 – forfait 100 km	205.70
Journée : 9h00 - 16h00 – forfait 180 km	368.50
Le transfert : 30 km max.	99.00

Les projets et les sorties :

- **USEP** : Nous avons décidé de ne pas nous inscrire cette année. Coût élevé surtout pour les transports. Nous envisageons d'organiser des rencontres similaires avec les écoles maternelles des Renondaines et des Bartelottes.

-Liaison GS/CP :

Pour assurer une continuité dans les comportements et les apprentissages.

Pour éviter les ruptures qui mettraient les enfants en situation de difficulté à leur entrée au CP.

- Dans le cadre de la liaison GS/CP, les élèves de grandes section bénéficieront de séances avec un intervenant sport. Alternance 2 classes une semaine sur deux.

Le lundi à 8h45 à l'Escale de novembre à fin décembre. Athlétisme

Le jeudi à 8h45 au petit gymnase de février à fin juin. Athlétisme et jeux de raquettes.

Nous préparerons ainsi la rencontre **olympiades** avec les CP fin juin.

- **fêtes des 100 jours** le 7 avril.

- Des échanges entre classes seront organisés tout au long de l'année.

Rencontres lecture mais aussi résolutions de problèmes.

Actions de liaison GS/CP autour des pratiques enseignantes, des gestes professionnels liés aux apprentissages, autour des outils et supports.

- **Piscine** : 5 séances ont été proposées en début d'année pour les élèves de grande section. Malgré une volonté de la municipalité de maintenir la piscine ouverte, le déficit existant et l'augmentation du prix de l'énergie et notamment du gaz rendent le projet de maintenir ouverte la piscine impossible. La CPS ne veut pas reprendre la piscine de Monthlery.

Il a été annoncé la fermeture de la piscine fin décembre 2022. Pour le moment aucune alternative.

Le budget dédié à la piscine ne sera pas reversé. Il correspondait à un surcoût.

- « **Le premier Noël de Perle** » **La Cicadelle**. Spectacle de Noël le 12/12/2022 à l'Escale.

- Sortie au Cinéma Truffaut de Chilly Mazarin:

le 15/11/2022 et le 31/01/2023 et le 18/04/2023 pour les élèves de grande section.

le 17/01/2023 et le 06/04/2023 pour les élèves de moyenne section

le 04/04/2023 pour les élèves de petite section.

Dispositif 1-2-3 au cinéma.

Thématique de cette année « **Le monde si petit, si grand** » : La Baleine et l'escargote, Bonjour le monde et Panda petit Panda (GS) , A la découverte du monde et Ernest et Célestine (MS) et A deux c'est mieux (PS).

- **Matinée d'accueil des futurs petits** en juin.

- Nous envisageons **une sortie au musée d'art moderne du centre Pompidou** en juin, en lien avec le parcours artistique.

Projet d'école 2022/2023 :

Après analyse des divers indicateurs, il apparaît que nous devons renforcer :

La résolution de problèmes : vocabulaire, compréhension des consignes, comparaison des procédures et des résultats.

Les compétences langagières : compréhension, lexique, narration expression

L'écoute, l'attention et la solidarité. Développer l'éducation au développement durable.

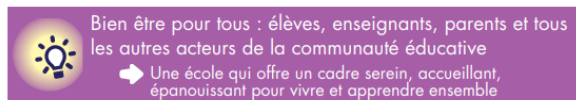


Objectifs prioritaires

Apprendre à comprendre et apprendre à raconter pour développer des compétences langagières : lexique, compréhension et narration.

Permettre à tous de progresser au niveau langagier.

Permettre aux enseignants de développer et d'enrichir leurs pratiques professionnelles autour d'un projet commun.



Objectifs prioritaires

Développer des stratégies d'équipe, travailler ensemble pour enseigner mieux et développer des gestes professionnels : Résolution de problèmes.

- Le café des parents le vendredi matin de 8h20 à 9h30 à l'école Ambroise Paré

- Conférence sur les écrans , la parentalité ...? Soirée jeux, lecture en association avec les parents d'élèves.....



Objectifs prioritaires

Eduquer les élèves à des pratiques en faveur du développement durable pour devenir un éco-citoyen responsable.

Poursuivre le jardin fleuri et aromatique.

Favoriser le recyclage : Feutres pour faire de l'encre, papier, etc



Objectifs prioritaires

Développer la solidarité et l'engagement : 2 notions essentielles du vivre ensemble. Pour tous les enfants dont les enfants porteurs de handicap.

PEAC : Parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Les arts visuels : Parcours peinture, sculpture, dessin et cinéma

- Parcours littérature de jeunesse.

Sécurité:

L'organisation des exercices de PPMS et les exercices incendie s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la sécurité des élèves avec des automatismes et des attitudes communs.

Trois exercices PPMS par an : le premier : s'échapper, , le second : confinement et le troisième exercice : se cacher dans l'année.

Le premier exercice s'échapper, déclenché par Mr Refray le 30 septembre à 9h50 s'est très bien déroulé. Les enfants ont réagis au signal rapidement et dans le calme. Mme Blanchet précise que l'exercice était organisé avec Mr Refray. La date et l'heure étaient connus et ce jour là elle était déchargée ce qui lui a permis de prendre connaissance du message d'alerte sur son téléphone rapidement. Lorsqu'elle est en classe aurait-elle pris connaissance du message et si oui à quel moment ?

Un téléphone d'urgence est indispensable.

Travaux :

° De nombreuses fuites d'eau. Certaines plaques doivent être changées.

Demandé pas de date prévue.

° Il est nécessaire d'étendre le WIFI dans les salles de classes mais aussi dans la salle des maîtres.

En effet nous ne pouvons pas toujours recevoir la 4G et être connectée. En cas d'urgence ou d'alerte nous ne pouvons pas communiquer. **La CPS doit faire un devis.**

° Remplacement du store extérieur. **Des devis ont été réalisés et l'achat du store sera proposé au prochain budget.**

Questions des parents d'élèves :

Enseignants :

- Plusieurs retours de parents sur des faits de violences, notamment dans la cours de récréation. Où en est le plan prévention à ce sujet (pédagogie, action du bien vivre ensemble) ? Quelles actions mettre en œuvre, comment résoudre ces problèmes de violence ?

Les agressions physiques et verbales ne sont pas anormales dans les premiers temps de la vie des enfants, et de fait, touchent chaque école maternelle. Ces actes parfois agressifs inhérents au développement de tout enfant placé dans un contexte de relation aux autres ne peuvent à proprement parler être qualifiés de « violence ».

Toutefois, il convient d'être vigilant à ne pas laisser perdurer des conduites agressives récurrentes alors même que l'enfant, en grandissant, développe normalement des capacités socialement admises pour exprimer ce qu'il ressent ou ce qu'il désire.

L'action de l'équipe enseignante doit s'engager auprès des élèves sur la valorisation des conduites les plus appropriées (expression, écoute, médiation, prise en compte des autres et des règles, acceptation des sanctions...) pour vivre en société et préparer la suite de la scolarité.

Les objectifs de scolarisation doivent envisager des apprentissages qui permettront progressivement à l'élève: de mieux comprendre son action sur le monde qui l'entoure, d'interpréter ses propres émotions ainsi que celles des autres (la colère, la tristesse, la peur, la douleur ...) de passer d'une émotion ressentie à l'expression verbale de cette émotion et, ce, en utilisant un vocabulaire de plus en plus précis et adapté pour comprendre progressivement les comportements qui sont tolérables ou non, ce qui sera admis ou réprimandé dans la classe, dans l'école, dans la rue..., dans la société.

La réflexion collective doit permettre : d'assurer un cadre cohérent et sécurisant pour les élèves, notamment pendant les temps collectifs (récréation, sorties, temps de motricité ...), d'enseigner, par des propositions d'activités collectives qui vont mettre en jeu la collaboration, le respect, la nécessité d'entraide, la solidarité.

- Des parents nous informent d'une utilisation systématique de la télé après la sieste et par temps de pluie ?

La visualisation de films sur grands écrans n'est pas systématique. L'an passé, suite aux absences d'enseignantes et d'ATSEM non remplacées, il est arrivé quelques fois que pendant l'habillage des petits les enfants une fois habillés regardent un court métrage avant d'être répartis sur une classe. Mais cela était exceptionnel et lié à une situation covid exceptionnelle. Par temps de pluie à l'accueil de 13h35 nous accueillons les élèves de grande et moyenne section dans la salle de motricité et nous leur proposons soit un court métrage, un album lu mais aussi de longs métrages (découpés en épisodes et étudiés avec les enfants. Dispositif 1,2,3 cinéma) liés aux projets de classes. Nous avons construit une programmation par niveau sur l'année. Jusqu'à 13h45 deux enseignantes s'occupent des petits aux dortoirs, une enseignante est au portail et une enseignante accueille et surveille tous les enfants de moyenne et grande section avant qu'ils ne regagnent leur classe. Cela reste ponctuel. En octobre nous avons proposé « Kiki la petite sorcière » d'Hayao Miyazaki aux élèves de moyenne et grande section. 6 épisodes de 17 mn. Sur les temps scolaires et péri-scolaires cela reste très exceptionnel, lié à un manque de personnel et aux locaux.

- Des sorties bibliothèques sont-elles prévues sur les créneaux dédiés à l'école ?

Pas pour le moment, peu de créneaux disponibles. Sur le temps de cantine les enfants fréquentent la bibliothèque municipale.

Mairie :

- Quel est le projet du centre de loisirs ?

Mme Blanchet précise que le projet est disponible auprès de Cristelle Lettere qui se tient à la disposition des parents. Ce projet est en lien avec le projet d'école.

Mr Giarmana : favoriser l'autonomie , l'éveil et l'épanouissement de l'enfant, développer la notion du vivre ensemble.

Sensibiliser au respect de l'environnement et au développement durable, entretenir une relation de confiance avec les familles et les différents partenaires éducatifs.

- Cantine tardive pour les grandes sections 13h, pourquoi le double service n'existe plus ? Quelles sont les pistes d'amélioration pour que les GS mangent plutôt ?

Le choix de faire 3 services permet aux enfants de faire de ce temps de repas un temps d'animation à part entière avec pour objectif de prendre en compte le rythme de chaque enfant en lui laissant le choix. Adapter le fonctionnement de façon à ce que chaque enfant soit acteur de sa pause méridienne et lui permettre d'être plus autonome. Les temps de cantine sont ainsi plus calme et mieux vécus par les enfants.

-Les restrictions budgétaires prévus par la mairie (crise énergétique) auront elles un impact sur l'école ? (travaux, chauffage, sorties, projets).

Mme Blanchet : pour le moment nous avons été informé que le chauffage sera programmé pour une température de 19°.

Mr Giarmana : pour le moment pas d'impact sur le budget. Attention des décisions pourront être prises en fonction de l'évolution de la crise.

-Est-il possible de mettre en place un système de navette pour se rendre au centre des Bartelottes pendant les vacances scolaires ? Les parents n'ayant pas de voiture mettent beaucoup de temps pour y aller à pied du centre.

Mme Le bon précise que cette question ne concerne pas le temps péri scolaire et ne doit pas être discutée en conseil d'école.

Mr Giarmana : Cette navette était très peu utilisée et coûteuse.

-Une ouverture du centre le matin à 7h serait-elle envisageable?

Mr Giarmana : nous avons privilégié la fermeture à 19h. Le matin de 7h à 7h30 très peu d'enfants fréquentaient l'accueil de loisirs.

De plus il est actuellement difficile de recruter des animateurs.

-Serait -il possible de proposer des goûters aux enfants plus complets ?

La majorité des enfants ont très faim à la sortie du centre.

Mme Le bon : les goûter ne sont pas obligatoires. La municipalité a fait le choix d'offrir un goûter pour favoriser l'égalité.

Mr Giarmana : Une attention particulière a été portée aux goûter afin de proposer des goûters plus variés que l'année précédente. Ils sont équilibrés et correspondent à l'âge des enfants.

Fin du conseil : 20h 50

Secrétaire de séance : Mme Cagniard

Présidente : Stéphanie Blanchet

Prochain conseil le 30 mars 2023 18h30,